

## **DELIBERATION DD2023\_154**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 novembre 2023

**LE 30 novembre 2023**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**Mme Delphine LABAILS**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	48
Votants	63
Pouvoirs	15

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **SMAD : COMPLÉMENT PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GRAND PÉRIGUEUX 2023**

#### **PRESENTS :**

Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. CADET, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. CURNIL, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. REYNET, Mme KERGOAT, M. DUCENE, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. PIERRE NADAL, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme LANDON, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, Mme MOULHARAT

#### **POUVOIR(S) :**

M. AUDI donne pouvoir à Mme MONTEIL-MAYAUD  
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS  
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. TALLET donne pouvoir à M. MARTY  
M DENIS donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. MALLETT donne pouvoir à M. NOYER  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GUILLEMET  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. MARC donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. BARROUX donne pouvoir à M. MARSAC  
M. BOURGEOIS donne pouvoir à Mme LABAILS  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. LAVITOLA  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme FAVARD  
M. PERIER donne pouvoir à Mme MARCHAND

## SMAD : COMPLÉMENT PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GRAND PÉRIGUEUX 2023

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** le Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD), propriétaire de l'aéroport de Bergerac – Dordogne – Périgord, regroupe le Conseil départemental de la Dordogne, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine, la Communauté d'Agglomération de Bergerac et la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux.

**Que** par délibération du 17 octobre 2019, le Comité Syndical du SMAD a approuvé le choix de confier la DSP au groupement SABDP – EGIS AIPORTS, nomme EGC Aéro pour une durée de 12 ans, avec un démarrage de la DSP au 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'en janvier 2031. Le contrat de DSP confié au groupement EGC Aéro (51% CCI de Dordogne ; 49% Egis), concerne l'aménagement, l'exploitation, l'entretien et la promotion de l'aéroport de Bergerac - Dordogne-Périgord.

**Que** depuis la fin de la crise du COVID et la reprise partielle de l'activité début 2022, les écarts avec les perspectives de développement du contrat initial (perte de trafic de -80% en 2020 par rapport à 2019 et de -75% en 2021) ont conduit à l'urgence de lancer une démarche de négociation et de révision de la DSP entre le SMAD et EGC AÉRO.

**Considérant que** la participation financière du Grand Périgueux en tant que membre du SMAD a été délibérée en provision du budget par une précédente délibération prise en Conseil Communautaire du 30 mars 2023 télétransmise en préfecture le 25/04/2023, prenant en compte un certain nombre d'éléments comme :

- la dette pour les emprunts en cours du SMAD et celle à prévoir pour les prochains emprunts liés aux investissements 2023-2031
- le financement du déficit d'exploitation dans le cadre de la négociation avec EGC AÉRO
- les charges de fonctionnement du SMAD
- la subvention pour la contribution au fonctionnement de l'aéroport prévu au contrat de DSP, versée à EGC AÉRO

**Que** cette participation du Grand Périgueux s'élevait au total à 34 454,24 €, répartie comme suit :

- part relative au remboursement de la dette égale à 16 454 ,24
- part relative au budget général du SMAD égale à 18 000 €.

**Considérant que** le budget final fourni par le SMAD concernant la part relative au budget général du SMAD s'élève à 38 713,23 € au lieu des 18 000 € provisionnés par délibération le 30 mars 2023.

	Part relative au budget général du SMAD délibérée le 30 mars 2023 et déjà versée	Complément part relative au budget général du SMAD	Vote du budget final du SMAD au 11 avril 2023
Part Grand Périgueux	18 000 €	20 713,23 €	38 713,23€

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de valider le complément de la part relative au budget final du budget du SMAD intervenu après la décision de 20 713,23 € ;

- Autorise le Président à signer les documents liés aux versements.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 13/12/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 13/12/2023	Périgueux, le 13/12/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

